

INFORMATION 01-04-07

Chers Membres **APCACH**,

Le comité de notre association s'est réuni vendredi 30.03.2007 à 20h00. Lors de cette séance, nous avons analysé les réponses faites à nos questions concernant le projet MdB. Vous trouverez ces réponses dans notre site Internet avec ce petit correctif reçu dernièrement :

- a) Les tarifs préférentiels peuvent-ils également concerner les propriétaires de résidences secondaires ?

Réponse: les personnes au bénéfice des tarifs indigènes sont les suivantes :

- Personnes domiciliées à Champéry, Val-d'Illeiez, Troistorrents, Morgins.
- Résidents secondaires de Champéry au bénéfice de la carte d'hôte éditée par Champéry Tourisme (= résidents qui payent la taxe de séjour).

Il est prévu que ce principe soit maintenu et inscrit dans la convention avec les MdB ; l'ordre de grandeur du rabais consenti par rapport au prix public sera également fixé et très similaire à celui pratiqué actuellement.

De plus, le comité a unanimement constaté aux travers des réponses que des doutes subsistaient encore. Nous allons tenter d'obtenir des éclaircissements auprès de la Commune dès lundi.

Nous vous recommandons de visiter régulièrement notre site Internet www.apca-champéry.ch ces trois prochains jours, nous ferons paraître les dernières informations reçues.